



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 73796

Texte de la question

M. Daniel Boisserie attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, sur la nécessaire refonte de la formation des diététiciens-nutritionnistes. Aujourd'hui, les études pour accéder à cette profession se départagent entre les Instituts universitaires de technologie, les lycées (Brevet de technicien supérieur) et des écoles privées dont le coût se révèle exorbitant. Or les diététiciens-nutritionnistes revendiquent leur rôle de praticiens de médecine rééducative au regard des problèmes de santé publique posés par les phénomènes grandissants dans notre société de l'obésité mais aussi de la malnutrition. Le traitement de ces pathologies entraîne une charge majeure pour la sécurité sociale qu'il convient de réduire. À ce titre, le programme national de nutrition-santé (PNNS) lancé en 2000 prévoyait la création de 800 postes dans cette spécialité afin de renforcer les équipes des pôles constitués dans les centres hospitaliers universitaires ou au sein de structures spécialisées comme le centre de traitement de l'obésité de Saint-Yrieix (Haute-Vienne). Malheureusement, ces objectifs n'ont pas été atteints et les professionnels notent une dégradation de la qualité des cursus proposés. Il lui demande donc dans quelle mesure elle pourrait lancer une réforme des études destinant à la profession de diététicien-nutritionniste.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73796

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 824

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)